

La mutuelle des industries
électriques et gazières

Assemblée Générale des 16 et 17 juin 2011

Point 4 : Approbation des comptes de l'exercice 2010

4.2 Rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des comptes de l'exercice 2010

Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la Loi et aux statuts afin de vous présenter les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2010, de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre mutuelle et de vous exposer les perspectives à venir.

Vous avez pu prendre connaissance des documents comptables qui vous ont été adressés afin de vous permettre de procéder à l'examen de ces résultats et nous nous bornerons donc à expliciter certains postes pour mettre en exergue les principales évolutions et à vous exposer les perspectives pour l'exercice 2011.

I. Situation et activité

Les données ci-dessous sont consécutives à l'application du plan comptable des mutuelles régies par le code de la mutualité dans sa version applicable depuis 2002.

a) Le bilan

Le bilan met en parallèle les chiffres des exercices 2010 et 2009.

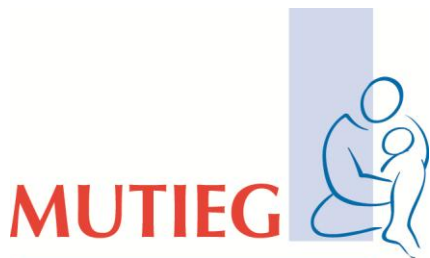
A la clôture de l'exercice, le total du bilan s'élève à 11 172 139 € au lieu de 12 151 189 € en 2009, soit une diminution de 8,06 %.

Cette diminution est consécutive notamment à la baisse de la provision pour prestations à payer liées à la diminution des délais entre date des soins et paiement du fait de la télétransmission avec la CAMIEG.

Les fonds propres augmentent de près de 12 % et excèdent désormais 4,3 millions d'euros.

b) Le compte de résultat

Il se décompose en un compte de résultat technique des opérations non-vie*, un compte des opérations vie** (ce dernier étant nul pour notre mutuelle qui n'exerce pas d'activités liées aux branches vie) et un compte de résultat non technique.



La mutuelle des industries
électriques et gazières

Le compte de résultat technique montre une augmentation des cotisations acquises de 20,4 % à 9 965 K€. Les cotisations brutes sont également en hausse de plus de 20 % (18 453 k€ au lieu de 15 624 k€).

Les charges de prestations, pour leur part, subissent une augmentation de 17,0 % : de 7 002 k€ en 2009, elles atteignent 8 189 k€ en 2010, ces chiffres incluant la gestion des prestations. Hors frais de gestion et hors incidence de la réassurance, les prestations payées s'établissent à 15 128 k€ en 2010 et 11 516 k€ en 2009 (+ 31,4 %).

La hausse de 96 k€ des frais d'acquisition et d'administration traduit notamment le fait que nombre de gestionnaires ont été recrutés avant affectation aux associations MUTIEG A ASSO et MUTIEG R ASSO, en charge de la gestion de la CSM et de la CSMR. Ceci se traduit par des refacturations de 855 k€ envers MUTIEG A ASSO et de 763 k€ envers MUTIEG R ASSO.

La hausse des autres charges techniques, qui atteignent 1 761,0 k€, est de 9,7 %, en conséquence de la hausse des cotisations notamment s'agissant essentiellement de la contribution CMU (intégrant en 2010 la part H1N1).

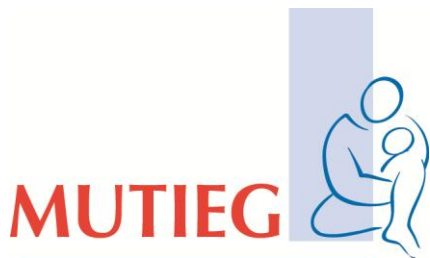
Le résultat technique des opérations non-vie s'avère positif de 523 064,46 €, soit 2,79 % des cotisations acquises brutes. En 2009, l'excédent était de 134 023,91€.

Le compte de résultat non technique montre une baisse de nouveau significative de 60 % (128 k€ au lieu de 321 k€ en 2009) des produits des placements. Cette diminution est bien entendu liée au contexte financier général mais aussi à l'utilisation de la trésorerie pour la mise en place de la gestion de la CSM et de la CSMR.

Au final, l'exercice présente un résultat positif de 459 500 € soit 2,45 % des cotisations acquises brutes et 4,61 % des cotisations acquises nettes en réelle amélioration.

* Opérations non vie : comprennent notamment les frais de santé

** Opérations vie : comprennent notamment les garanties obsèques, dépendance, décès, etc.



La mutuelle des industries
électriques et gazières

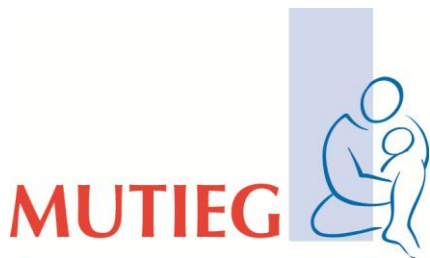
C) Résultat des cinq derniers exercices

Un tableau faisant apparaître le résultat de la Mutuelle au cours des cinq dernières années est joint en annexe.

II. Difficultés rencontrées et progrès réalisés

L'année 2010 a été marquée pour MUTIEG par les faits ci-dessous :

- La poursuite d'un réel développement du nombre de bénéficiaires qui augmenté de plus de 10 % en atteignant 78 000 en décembre.
- La conclusion des négociations dans la Branche des Industries Electriques et Gazières pour la mise en place de la Couverture Supplémentaire Maladie. L'accord signé le 4 juin 2010 entre les partenaires sociaux a désigné MUTIEG comme assureur des postes hospitalisation (séjour, honoraires, salle d'opération, transport), appareillage, prévention et cure thermale. La signature d'une convention cadre le 21 septembre entre l'Union Française de l'Electricité (UFE), l'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmIG) d'une part, les mutuelles Prévadiès, SMI et MUTIEG d'autre part a officialisé cette désignation avec MUTIEG comme apériteur du risque. La gestion est effectuée par MUTIEG A ASSO, association Loi 1901 créée entre les mutuelles assureurs.
- Parallèlement à la création de la CSM, la CCAS a mis en place un contrat pour les retraités (CSMR : Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités) avec la Mutuelle de France Prévoyance comme assureur. La gestion en a été confiée à une association Loi 1901 créée entre cette mutuelle, MUTIEG, MUTIEG livre III et Synergie Mutuelles (Union de mutuelles mettant en place ,par mise en commun de moyens de ses membres, une politique de conventionnement des professionnels de Santé et les moyens techniques de gestion en particulier informatiques). Notre mutuelle apporte son expertise à l'association qui provoque l'adhésion des personnes protégées dont elle s'occupe à MUTIEG livre II pour l'accès aux services mutualistes.
- Durant le deuxième semestre nos équipes ont été largement sollicitées pour la mise en place de la CSM et de la CSMR et pour les évolutions que cela impliquait sur notre mutuelle en conformité avec les décisions de l'assemblée générale de 2010 (création d'options complémentaires à la CSM/CSMR, affectation des adhérents entre autres).
- Cette mise en place a notamment consisté à l'intégration pour effet au 01/01/2011 de 140 000 adhérents actifs (dont 60 % par affiliation Internet) et de 100 000 retraités pour le compte de MUTIEG R ASSO.



La mutuelle des industries
électriques et gazières

- La mise en œuvre de la télétransmission avec la CAMIEG est devenue effective fin juillet. Elle concerne tous les bénéficiaires MUTIEG relevant de la CAMIEG lorsque celle-ci gère à la fois leur régime de Base et leur régime Complémentaire. La fusion de la base de données CAMIEG de ses ayants droit avec celle des ayants droit dont elle ne gère que le Régime Complémentaire est un préalable à l'extension de la télétransmission à ses bénéficiaires. Concrètement, ceci a permis de diminuer le délai moyen entre date des soins et date de paiement MUTIEG de 84 jours en janvier à 44 jours en décembre.

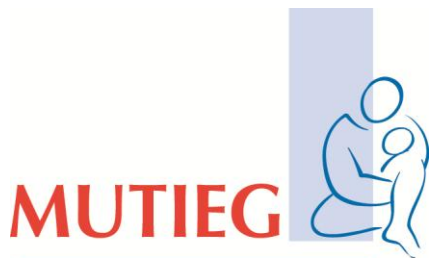
Dans la gestion quotidienne, le volume d'activités a été important :

- Le nombre de lignes de décomptes a approché 500.000 pour plus de 255.000 décomptes. Ceci correspond à un doublement lié à la télétransmission qui est quotidienne et immédiate alors que l'envoi par les adhérents était consécutif à des regroupements. Le délai moyen de traitement manuel a été de 3 jours ouvrés et de 1 en télétransmission.
- Les adhésions ont concerné plus de 4 500 chefs de famille dont plus de 99 % sont agents des Industries Electriques et Gazières. Bien entendu, ce développement a été ralenti par la perspective de la mise en place au 01/01/2011 de la CSM et de la CSMR.

Par personne protégée, les prestations versées ont été en moyenne de 198 € au lieu de 180 € en 2009 mais la valeur 2010 inclue la diminution du délai lié à la mise en place de la télétransmission. Le gain de l'ordre de 40 jours entre début de l'année et fin de l'année représente près de 9 % ramenant la valeur 2010 pour comparaison à une donnée proche par bénéficiaire de celle de 2009.

La répartition des prestations s'établit comme suit :

Dentaire :	33,4 %
Optique :	32,3 %
Soins courants :	19,9 %
Appareillage :	5,2 %
Hospitalisation :	2,7 %
Cure thermique :	4,9 %
Prévention :	1,6 %



La mutuelle des industries
électriques et gazières

III. Evolution prévisible et perspective d'avenir

La création de la CSM et de la CSMR font de MUTIEG la première mutuelle de branche, aboutissement d'une stratégie décidée par le conseil il y a plus de 10 ans et maintenue au fur et à mesure du temps malgré les nombreuses vicissitudes.

La mutuelle va prendre désormais une autre envergure et devra composer avec l'ensemble des décideurs de la branche en tenant compte des contraintes d'un montage assurantiel particulier et de structures de gestion dédiées.

IV. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice de la façon suivante :

L'excédent de l'exercice, soit 459 499,81€, ajouté au "Report à Nouveau" créateur de 3 627 424,92 € laisse à affecter un montant de 4 086 924,73 €.

Le total de ce montant, soit 4 086 924,73 € est affecté en totalité en Report à Nouveau qui présentera alors un solde créateur égal à cette valeur.

V. Prise de participation

La mutuelle n'a effectué en 2010 aucune prise de participation et continue donc à n'en détenir aucune.

VI. Administration et direction

a) Ensemble des sommes versées aux administrateurs

Au titre des sommes visées à l'article L. 114-6 du Code de la Mutualité, la mutuelle a versé aux administrateurs 50 213,52 € (+27 %) exclusivement en remboursement de frais. L'augmentation est essentiellement due à l'activité soutenue des administrateurs pendant les négociations et la phase de mise en place de la CSM et de la CSMR

Par ailleurs, les délégués aux deux assemblées générales ont reçu des remboursements de frais de transport et d'hôtellerie de 20 162,98 € (+2.5 %).

b) Liste des mandats mutualistes exercés par chaque administrateur de la mutuelle

La liste jointe en annexe détaille ces mandats.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration demande aux délégués de l'Assemblée Générale de bien vouloir adopter les résolutions qui vont lui être soumises.

Le Président
Marc Pélouard